

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Du Mardi 23 novembre 2021

A 19 h 30

Le procès verbal de la réunion précédente est adopté. L'ordre du jour proposé est adopté

Présidence : Mme Viviane COUSINARD

Membres présents : COUSINARD Viviane, DUCHATEAU Nathalie, JAMES Alexandre, POLITO Adrien, BLARY Clément, PILLANT Chantal, PASQUIS Tom, DALLE Antoine, KOUPERMANN Corinne

Absents : RUIN François, GOFFARD Anthony

Secrétaire de séance : DUCHATEAU Nathalie

SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION SOUS LE CHEMIN DE COUCY A THUGNY-TRUGNY

Mme le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 8 novembre dernier, l'autorisation de passage d'une canalisation d'évacuation des eaux vers l'Aisne, sous le chemin entre Coucy et Thugny, avait été refusé, en raison, notamment, d'un manque d'information.

Elle présente à l'assemblée David POTIER, Maire de Coucy, demandeur de cette servitude et Magalie ALLAIN, technicienne en charge de l'assainissement collectif, qui sont présents pour expliquer le projet et répondre à toutes les questions des membres du Conseil.

Magalie ALLAIN et David POTIER présentent en détail le projet et précisent certains points concernant la servitude de passage :

- la canalisation sera d'un diamètre de 11 cm
- le chemin sera remis en état après la pose de la canalisation
- en cas de dégradation du chemin, en raison de la présence de cette canalisation en sous-sol, la mairie de Coucy s'engage à remettre en état le chemin à ses frais
- le volume d'eau rejeté dans l'Aisne est trop faible pour provoquer des inondations
- la police de l'eau impose ce rejet dans l'Aisne et assurera des contrôles sur la qualité de l'eau rejetée

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à la majorité (8 pour et 1 contre) le passage de la canalisation sous le chemin de Coucy à Thugny et charge Madame le Maire de signer tous documents relatifs à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30